



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Résolution de la Conférence de branche du commerce de détail

Stop aux attaques contre les salarié-e-s de la vente sous couvert de crise ! Non au travail du dimanche dans la vente !

Alors que la crise n'est pas encore derrière nous, sous couvert de lutter prétendument contre ses effets, certains milieux de droite et patronaux appellent déjà à une libéralisation du marché du travail et à une abolition de protections des travailleuses et travailleurs, acquises de haute lutte. Tant au niveau cantonal que fédéral, plusieurs propositions ainsi visent à étendre le travail dominical du personnel de vente. Or, les extensions d'horaires d'ouverture et/ou de travail constituent des péjorations inacceptables des conditions de travail et ne constituent d'aucune manière une garantie sur le maintien des places de travail.

Considérant ce qui précède, la conférence de branche du commerce de détail décide :

1. De combattre tous les projets de libéralisation du travail du dimanche touchant le domaine de la vente lancés sur le plan fédéral (motion Graber pour la libéralisation du travail du dimanche pour les spécialistes, motion Schneeberger pour étendre le travail 4 dimanches par an à l'ensemble des services)
2. De soutenir le référendum lancé par les régions Unia du Canton de Berne contre l'extension du travail dominical de 2 à 4 dimanches par an dans l'ensemble du canton.
3. Dans les cantons et villes, de s'opposer par toutes les voies utiles à des dérogations supplémentaires à l'interdiction du travail dominical ; cela concerne tant l'augmentation du nombre de dimanches (art. 19 al. 6 LTr) que les extensions ne respectant pas strictement la loi sur le travail et ses ordonnances (p.ex. en matière de stations-service, nœud de transports publics, gares ou lieu touristique).